



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

Décision N° 2023_810

*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

RESSOURCES HUMAINES - FORMATION DES ÉLUS

**VACCINATION CONTRE LA LEPTOSPIROSE - ATTRIBUTION ET SIGNATURE D'UN
MARCHÉ SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE PREALABLES**

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay doit organiser la vaccination contre la leptospirose des agents exposés à ce risque dans le cadre de leur activité professionnelle,

Considérant qu'en application de l'article R. 2122-8 du Code de la commande publique, l'Institut Pasteur, ayant son siège social à Lille (59019), 1 rue du Professeur Calmette – BP 245, a été consulté et répond aux besoins de la collectivité pour un montant de 6 769,06 HT,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE d'attribuer un marché ayant pour objet la vaccination contre la leptospirose de 32 agents volontaires de la Communauté d'Agglomération, avec l'Institut Pasteur, ayant son siège social à Lille (59019), 1 rue du Professeur Calmette – BP 245, et de le signer pour un montant de 6 769,06 € HT.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le ..1.2. DEC. 2023

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



LEMOINE Jacky

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **13 DEC. 2023**

Et de la publication le : **13 DEC. 2023**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



LEMOINE Jacky